



Gestion technique des Sinistres « Construction »

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

EN INTRA OU SUR MESURE, contactez-nous

Public concerné

Ce stage est destiné aux personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres en assurances.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Il est recommandé d'avoir lu ses polices d'assurance « Construction » avant la session.

Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier les principes juridiques et techniques relatifs aux sinistres construction (responsabilité décennale et dommage ouvrage)
- Catégoriser les principes particuliers en intégrant les différentes caractéristiques : les types de dommage, la déclaration, l'expertise, l'indemnisation

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT.

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants.

Quiz de début et de fin de session. Échanges et questions/réponses.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques et à se munir de leurs polices le jour du stage.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Gestion technique des Sinistres « Construction »

Programme

1. Les principes juridiques et techniques communs

- Obligation de l'assuré : déclaration du sinistre (forme, délai, sanction), autres obligations (mesures conservatoires, ...).
- Prescription du droit de l'assuré à indemnité : durée, effets, interruption (événements générateurs et conséquences).
- Droit de résiliation après sinistre de l'assureur : principe et exceptions, conséquence (droit de résiliation de l'assuré).

2. Les principes particuliers

- Rôle et initiative de l'expert missionné par la Compagnie. Transaction à l'amiable entre les parties (victimes et responsables) en dehors du contrat d'assurance – Quelles précautions prendre ?
- Sinistres construction : l'expertise de l'assureur dommages ouvrage, les deux critères du sinistre indemnisable, convention d'expertise et délais imposés à l'assureur, recours contre l'assureur R.C. décennale.
- Sinistres avant réception de l'ouvrage : les différents types de dommages pouvant mettre en cause votre responsabilité en tant que maître d'ouvrage (aux tiers ou aux membres du chantier) - Les différents types de dommages pouvant affecter un bâtiment en cours de construction.
- Sinistres après réception de l'ouvrage : les sinistres dans la période de garantie de parfait achèvement - Les sinistres affectant la garantie biennale de bon fonctionnement - La garantie décennale.

Formations complémentaires

- Les fondamentaux des assurances Construction
- L'assurance Dommages Ouvrage
- L'assurance Tous Risques Chantiers
- L'assurance Responsabilité Civile Décennale

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

3 rue Bordeaux Psalmon – 60590 TALMONTIERS – Tél : **06.28.63.71.54**

www.cs-entreprise.com – **contact-csformations@cs-entreprise.com**

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03703 60 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France » -
SA au capital de 1.000 € - SIRET 801 494 048 00029 R.C.S Beauvais –APE 8559A